

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 19-2022 amendant le règlement numéro 06-2021 relatif au stationnement et à la circulation.**

Ledit règlement 19-2022 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 16 juin 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 16 juin 2022.

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe